

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015**

**Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 5 octobre 2015, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore**

<b>Etaient présents :</b>	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, Mr BARDE, Mme MAURON, M. BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, M. MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
<b>Excusés :</b>	M. Jean-Louis PECHOUX, Mme Marie-Josèphe DUPUIS
<b>Pouvoirs :</b>	M. Jean-Louis PECHOUX à M. Henri BOISIER Mme Marie Josèphe DUPUIS à Mme Laurence SANCHEZ-ROL
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Peggy SAINT-JEVEINT

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2015 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHES FORMALISES SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



**MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



**DECISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Décisions du 18 septembre 2015

N° 2015 – 034 – Signature du marché SCP PRUNIAUX GUILLER de 1.980 € HT soit 2.376 € TTC pour la fourniture de plan topographique route de Bussy.

N° 2015 – 035 – Signature du marché GROUPE LEBLANC de 6.600,18 € HT soit 7.920,22 € TTC pour la fourniture d'illuminations de rue.

Décision du 5 octobre 2015

N° 2015 – 036 – Signature du marché ICARE de 4.954 € HT soit 5.944,80 € TTC pour la fourniture de radars pédagogiques



**DELIBERATION N° 2015065 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT DU PATRIMOINE  
2<sup>ème</sup> CLASSE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE DU MUSEE**

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de créer un poste d’adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d’activité au musée archéologique. Ceci dans le but de pourvoir à la surcharge de travail due à la rédaction d’un Projet Scientifique et Culturel (P.S.C.) définissant les grandes orientations stratégiques et culturelles du musée d’Izernore.

**DELIBERATION N° 2015066 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX  
CIMETIERE COMMUNAL D’IZERNORE (N° 32300)**

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la clôture du budget annexe «vente de caveaux cimetière communal» en réaffectant au budget général le caveau 2 places restant en tant que caveau d’attente. Il autorise le remboursement de l’avance de 7.350 € du compte 16878 du budget annexe « vente de caveaux cimetière communal » vers le compte 276341 du budget général.

**DELIBERATION N° 2015067 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE  
SAMOGNAT AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS ACCUEILLIS A L’ECOLE  
D’IZERNORE POUR L’ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité que la participation de la commune de Samognat, pour la scolarisation des enfants domiciliés au sud du hameau de Condamine-la-Belloire, s’élève à 24.770,76 € pour 19,50 enfants.

**DELIBERATION N° 2015068 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité le virement de crédit pour la somme de 100.000 € du compte 2111 vers le compte 2313 afin de garantir le financement des travaux de la maison Vuillard, rue du Contour.

**DELIBERATION N° 2015069 – CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES  
ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la reconduction de la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

**DELIBERATION N° 2015070 – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE –  
APPROBATION DE L’AVANT-PROJET DEFINITIF**

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité l’avant-projet définitif établi par le Cabinet Espace Projet Architecture pour la restructuration et l’extension de la mairie pour un montant total de 1.326.574 € HT soit 1.591.888 € TTC se décomposant comme suit :

☞ Tranche ferme : Mairie + abords	1.057.560 € HT
☞ Tranche conditionnelle 1 : Aménagements extérieurs	118.400 € HT
☞ Tranche conditionnelle 2 : Logements	150.614 € HT

## **DELIBERATION N° 2015071 – MUSEE ARCHEOLOGIQUE – COMPLEMENT TARIFS 2015 DES VISITES ET ACTIVITES**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité deux nouveaux tarifs pour le musée, à savoir :

- ☞ Visite guidée du temple conduite par le médiateur du musée pour les classes de collèges et lycées, au tarif de 1 €/élève
- ☞ «Anniversaire au musée» pour les enfants à partir de 6 ans au tarif de 5 €/enfant. Cette formule comprenant une visite originale du musée (1/2 h), un atelier pédagogique (1h) et un goûter fourni par les parents (1h).

## **DELIBERATION N° 2015072 – CREATION D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation d'un columbarium d'environ 250 m<sup>2</sup> composé de 4 murs de 10 cases (de 50 x 50 cm) et de 12 caves-urnes (de 70 x 40 cm), soit un total de 52 cases, et d'un jardin du souvenir d'environ 60 m<sup>2</sup>, les espaces seront délimités au nord est, allée I et J.

Il décide également que ce columbarium et ce jardin du souvenir accueilleront les cendres des personnes incinérées domiciliées sur la commune de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées ainsi que celles des autres personnes incinérées ayant dans la commune une sépulture de famille.

## **DELIBERATION N° 2015073 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES EQUIPEMENTS DU STADE DE FOOTBALL**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de réfection des équipements du stade de football et approuve le projet de financement ci-après :

* Coût total	61.522 €
* Subvention	2.500 €
* Autofinancement communal	59.052 €

Il sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'UEFA Euro 2016, au taux maximum.

## **DELIBERATION N° 2015074 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES EQUIPEMENTS DU STADE DE FOOTBALL**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2015073**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de réfection des équipements du stade de football et approuve le projet de financement ci-après :

* Coût total	61.522 €
* Subvention	5.000 €
* Autofinancement communal	56.522 €

Il sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'UEFA Euro 2016, au taux maximum.



## **PROJET DE LOI DE FINANCES 2016**

Le Conseil Municipal est informé du nouveau Projet de Loi de Finances (PLF) 2016.

## **MAISON DE SERVICE AU PUBLIC (MASP)**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de création d'une MASP sur la commune.

## **TRAVAUX**

Le nettoyage du temple gallo-romain est en cours, notamment sur les colonnes par capillarité.

Des travaux de rénovation de la maison rue du Contour sont à prévoir (zinguerie, électricité, menuiserie, isolation, plomberie, peinture, portail).

Concernant les travaux d'accessibilité le montant de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'année 2016 est à négocier.

## **URBANISME**

Suite à la convocation par le Procureur de la République concernant la médiation du Permis de Construire à Charbillat, un classement sous condition pourra être envisagé si les conditions définies sont respectées.

## **FORET**

Une offre a été faite par le Conseil Municipal, dans le cadre du regroupement forestier, pour l'achat de 2 ha sur les Essarts et 4 ares sur la Longeon. Suite à une expertise transmise par le notaire du vendeur pour un montant de 25.000 € et à une contre expertise réalisée par l'agent ONF de la commune, il est décidé de maintenir le prix de 22.000 € pour l'achat de ces parcelles.

## **VIE CULTURELLE**

Les Journées du Patrimoine organisées les 19 et 20 septembre 2015 sur le thème du cheval dans l'antiquité ont reçu un très bon accueil du public, près de 1.800 personnes ont participé à cette manifestation.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

Une convention établie avec la commune d'Oyonnax, l'école des III Colonnes et la mairie d'Izernore permet aux élèves de la commune de se rendre au centre nautique.

Une baisse des inscriptions a été constatée aux Grillons, que ce soit pour la garderie, la cantine ou le centre de loisirs.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le LUNDI 16 NOVEMBRE à 20h30 en salle du Conseil.

## **DIVERS**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de la Fédération Française Equestre félicitant Camille BONNAVENT pour sa belle performance (médaillon d'argent) dans la discipline du Hunter Championnat Club 1 Jeune Sénior.

Ludovic SANCHEZ de l'association SANCHEZ TRIAL COMPETITION a obtenu la place de 6<sup>ème</sup> aux Championnats de France.

BULLETTIN MUNICIPAL N° 21 : sortie prévu le 9 janvier 2016 à l'occasion des vœux du Maire

Le Conseil Municipal est informé des principaux articles de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui est consultable sur le site de [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

